



Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel 02 54 46 49 67 - Fax 02 54 46 50 79

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 13 JANVIER 2010

L'an deux mil dix, le 13 janvier à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Daniel DESROCHES

PRESENTS : MM, GAMBS, GODRON (Beuvron amont), MM BOUQUIN, DOUSSELIN, BARDON (Centre Amont), M REPINCAY, (Beuvron aval) MM DESROCHES, TOUCHET, LHOMME (Centre Aval), MM ROBERT, DETIENNE, MME VALOIS (Centre cosson) et MM LEROUX, ROUX (Bas Cosson), M PAJON (Bassin Cosson).

ABSENTS EXCUSES : MM BEIGNET, GARNIER (Beuvron amont), M TERRIER (Centre Amont), MM GAULT, DUCHALAIS (Beuvron aval), MM CHICOINEAU, DYE, MOREAU (Bièvre), M PRINCE (Centre Cosson), M SAUVE (bas cosson) et M FROMENT (Bassin Cosson)

Assistaient à la réunion : MM DUPONT, (Centre Amont), MM CLOUET et MAURICE (Centre cosson).

Date de la convocation le 24 décembre 2009.

Ordre du jour :

- **Orientations budgétaires 2010**
- **Personnel du Syndicat**
 - 1/ Equipes techniques – modification règlement intérieur
 - 2/ Avenant mise à disposition poste secrétariat
- **Amortissement des acquisitions 2009**
- **Renouvellement de la ligne de trésorerie**
- **Questions diverses**

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010

PLANNING 2010

Le planning 2010 sera défini comme suit : jours de travail répartis de la façon suivante entre les syndicats :

➤ Syndicat du Beuvron Amont	50 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Amont	68 jours
➤ Syndicat du Beuvron Centre Aval	39 jours
➤ Syndicat du Beuvron Aval	19 jours
➤ Syndicat de la Bièvre	25 jours
➤ Syndicat Bas cosson	86 jours
➤ Syndicat Centre cosson	75 jours
➤ Syndicat du Bassin du Cosson du Loiret	121 jours

TARIFS 2010 :

- Participation fixe annuelle par syndicat adhérent : 4300 €
- Coût d'une journée de travail par équipe : 208 € (pour 8h45 de travail par jour)
- Coût d'une journée du technicien de rivière pour une mise à disposition : 300 €
Coût d'une journée équipe prestation ragondin : 600 €(Délibération)

LES RESULTATS 2009 (sous réserve du versement des subventions demandées)

- ✓ Fonctionnement 2009 : **85 000 €**
- ✓ Investissement 2009 : **49 000 €**

RAPPEL DES MODALITES DE REGLEMENT DES JOURNEES DE TRAVAIL DES EQUIPES

- Un acompte de 30 % du cout total des travaux programmés avant le début de chantier soit au moment de sa programmation,
- Recouvrement d'un deuxième acompte de 30 % selon l'avancement des travaux,
- Solde des travaux à la fin du chantier au vu d'un décompte définitif de travaux.

LES AIDES 2010

Le contrat de bassin du Beuvron signé initialement le 11 juillet 2006 avec la Région Centre et le 5 novembre 2009 validé avec la Région Centre et l'Agence de l'eau Loire Bretagne nous garantit les engagements financiers 2010 et les années suivantes.

Les aides spécifiques sur les opérations : Grenouille taureau, espèces envahissantes animales...devront être confirmées pour le budget primitif 2010.

LES DEPENSES 2010

Renouvellement du matériel des équipes.

Parc de voitures vieillissant, voir pour renouvellement.

Construction d'un garage

GPS de terrain pour le Technicien de rivière.

Etudes ; Bassin versant, zones humides ...

Etablissement du journal SEBB

Versement d'un loyer à la commune de Bracieux (local technique)

COMPOSITION DU PERSONNEL SYNDICAL AU 1^{ER} JANVIER 2010

1 technicien de rivière

6 agents d'entretien des rivières dont 2 chefs d'équipe

1 animatrice – contrat de Bassin

PERSONNEL MIS A DISPOSITION

- Secrétaire 11/35^{ème}
- Agent d'entretien (ménage) 2/35^{ème}

MODIFICATION EN COURS D'ANNEE – SELON PLANNING DE TRAVAIL ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES (REGION CENTRE-AGENCE DE L'EAU ET CONSEIL GENERAL DU LOIRET) :

Embauche : Salaires et charges

1 Equipe de 3 agents,

1 technicien de rivière.

Acquisition :

Fonctionnement et matériel + habillement de sécurité + véhicules

Le comité syndical donne un avis favorable pour l'ensemble de ces décisions et clôture les orientations budgétaires 2010

PERSONNEL DU SYNDICAT

AVENANT REGLEMENT INTERIEUR DU SEBB – AGENTS DE DROIT PRIVE

Monsieur le Président rappelle le règlement intérieur mettant en œuvre une convention collective avec les agents du SEBB de droit privé,
Considérant l'extension du territoire du Syndicat depuis l'adhésion du Syndicat du Bassin du Cosson du Loiret, et la nécessité de services de créer une 3^{ème} équipe,
Monsieur le Président propose de modifier l'article 2 et de compléter l'article 13 du règlement intérieur du 1^{er} juillet 2005 avec l'accord majoritaire des agents du SEBB,

Après lecture des modifications du règlement intérieur, le Comité Syndical, décide à l'unanimité de modifier l'article 2, l'article 5 et de compléter l'article 13 du règlement intérieur comme présenté.

AVENANT A LA CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE AU SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BASSIN DU BEUVRON

Considérant le renouvellement de la convention de mise à disposition effective au 1^{er} janvier 2010,
Considérant la mise en place de l'assurance statutaire pour le personnel communal par la commune de Bauzy dont la secrétaire de mairie,
Considérant le travail supplémentaire au sein du Syndicat Entretien du Bassin du Beuvron

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Accepte la modification de l'article 4 de la dite convention,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant de la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie avec Monsieur le Maire de Bauzy à compter du 1^{er} janvier 2010 ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

AMORTISSEMENT DES BIENS ACQUIS EN 2009

Monsieur le président rappelle que le syndicat doit amortir les biens acquis :

Après en avoir délibéré, le comité Syndical décide d'amortir les biens acquis en 2009 de la manière suivante :

Logiciel et licence informatique et subvention	5 ans
Matériel	
Moteur de bateau	3 ans
Troax box	3 ans
Tronçonneuse	1 an
Matériel roulant	
Véhicule	5 ans
Remorques	5 ans

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le président rappelle les conditions de versement des subventions de l'Agence de l'Eau et de la Région Centre. Dans l'attente du versement de celles-ci, il propose de reconduire la ligne de trésorerie de **80 000 Euros auprès** de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel VAL DE FRANCE.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Autorise Monsieur le Président de renouveler cette ligne de trésorerie dans la limite de 80 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel VAL DE France dans les conditions suivantes :
 - Taux variable EONIA + 0,55% soit à ce jour de 0.872 %
 - Commission engagement 0,10%
 - Tirage minimum 5 000 €
 - Frais de tirage : offert

- ✓ Autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Projection d'un film sur la Jussie en Loire.

Fin de la séance 19h15